

VOTRE SEJOUR DE A à Z

Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière et selon les disponibilités du service, un de vos proches peut rester avec vous durant votre hospitalisation. Vous devez en faire la demande lors de la pré admission ou de l'admission. Les tarifs des lits et des repas accompagnants vous seront indiqués à ce moment-là.

Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesse pour vous accueillir, vous renseigner et vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Cafétéria

La salle de restaurant est aussi un salon de thé accessible à partir de 15h30.
Les personnes qui viennent en consultation externe peuvent déjeuner au restaurant.

Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

Chambre particulière

L'établissement demande la prise en charge auprès de votre Mutuelle (en cas de convention avec l'établissement). Attention, elle n'est pas prise en charge pour les bénéficiaires de CMU, article L115, accidents du travail, affections de longues durées à 100% et les AME.

La chambre particulière vous sera attribuée en fonction des disponibilités de l'établissement.

Coiffeur

Une coiffeuse est à votre disposition sur réservation auprès de l'hôtesse au poste 8132. La prestation se règle directement à la coiffeuse.

Confidentialité

Ensemble, respectons la ! Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

Courrier

Il vous sera distribué dans votre chambre. Si vous désirez en expédier, vous pouvez le déposer ou le faire déposer et timbrer à l'accueil de l'établissement.

Culte

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de l'infirmière ou de la surveillante d'étage.

Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur 2 peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme en espèces. Un coffre est à votre disposition dans le service néanmoins la clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

Distributeurs

Les distributeurs de boissons chaudes et froides, de biscuits sucrés et salés sont à votre disposition dans le hall d'accueil.

Fleurs

Selon les services d'hospitalisation, les fleurs ne sont pas acceptées. Renseignez vous auprès de la surveillante de votre étage.

Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

Personnel

Le personnel présent lors de votre hospitalisation est identifié par des codes couleurs :

Infirmière : tenue blanche liseré jaune

Infirmier : tenue blanche

Aide Soignante : tenue blanche liseré fushia

Aide Soignant : tenue blanche col vert

Brancardier : tenue blanche col bleu

Agent de service hospitalier : tenue verte et marron

Questionnaire de satisfaction

Notre souci permanent étant d'améliorer votre hospitalisation, un questionnaire vous est remis lors de votre séjour. Nous vous remercions de bien vouloir y répondre et de le remettre à l'équipe soignante ou de le déposer dans les boîtes à lettre réservées à cet effet.

Repas

Le petit-déjeuner est servi à 08h00

le déjeuner à 12h00

le dîner à 18h00

Les menus sont établis par notre chef de cuisine en collaboration avec les surveillantes, les médecins et si nécessaire une diététicienne. Si vous avez besoin d'un repas adapté à votre régime ou votre religion, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée.

Sortie

Votre sortie est toujours décidée par votre médecin et a lieu à partir de 10h00 et avant 12h00.

Tabac

Le tabac est formellement interdit dans tout l'établissement.

Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

Téléphone

Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone individuel avec ligne directe et numéro personnel. Seules seront facturées les communications passées calculées en fonction du nombre d'unités. Une cabine téléphonique est également à disposition dans le hall d'entrée à gauche en entrant dans la clinique. Des cartes de téléphone sont en vente à l'accueil.

Télévision

Les chambres sont équipées d'un poste de télévision couleur (location journalière).

Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.

Visites

Les visites sont autorisées tous les jours à partir de 13h00. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis dans le service de surveillance continue. Les visites étant limitées dans ce service, il est conseillé de s'adresser à l'infirmière. Si vous ne souhaitez pas de visite, signalez-le à une personne soignante de votre service.

Vous

Pour un bon rétablissement, nous vous conseillons d'éviter les visites nombreuses, bruyantes et prolongées. Nous vous conseillons de suivre les conseils de l'équipe médicale afin de bénéficier au mieux des soins proposés.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.